

**N/Réf :**

AB/EBC/ 2026-03-168

Dossier suivi par Emmanuelle BRET-CAPITAINE

**Objet :** Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges

Pouzauges, le 30 mars 2026

Madame le Maire,

Par arrêté n°CC2025\_216 en date du 27 novembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis l'ensemble des pièces du dossier de procédure.

Pour votre information, le dossier sera parallèlement adressé à Monsieur le Préfet de Département, et fera l'objet d'une procédure d'enquête publique courant juillet 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme,  
**Lionel GAZEAU**



**Communauté de communes du Pays de Pouzauges**

Maison de l'intercommunalité • BP 10267 • La Fournière • 85702 Pouzauges Cedex • [accueil@paysdepouzauges.fr](mailto:accueil@paysdepouzauges.fr)

Tél. 02 51 57 14 23